

Restrictions des usages de l'eau en Mayenne

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU

Évolution des seuils des bassins hydrographiques en Mayenne

Passage du territoire hydrographique de la Mayenne en crise à l'exception de Sarthe Amont en Alerte Renforcée

Arrêté préfectoral en vigueur : arrêté du 18 août 2026

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la :

DDT de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité – Unité Eau

Téléphone : 02.43.67.89.73 – Mail : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr

Pour plus d'information, consulter le site internet Départemental de l'État : www.mayenne.gouv.fr

Liste des communes concernées sur le territoire des Coëvrons:

Territoire Sarthe aval

Assé le Bérenger, Blandouet/St Jean, St Georges le Flécharde, St Georges sur Erve, St Léger en Charnie, St Pierre sur Erve, Ste Suzanne et Chamme, Saulges, Thorigné en Charnie, Torcé Viviers en Charnie, Vaiges, Voutré.

Territoire Sarthe amont

Izé, St Thomas de Courceriers, Trans, Vimartin sur Orthe.

Territoire Mayenne médiane et aval

Bais, Brée, Champgenéteux, Évron, Gesnes, Hambers, Jublains, La Bazouge des Alleux, La Chapelle Rainsouin, Livet, Mézangers, Montsûrs/St Cénéré, Neau, Ste Gemmes le Robert.

Plus d'informations sur les restrictions dans les plaquettes ci-dessous: